

**Séance extraordinaire du
12 juillet 2021**

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur Francis St-Pierre, maire, madame la conseillère Vanessa Lepage-Leclerc, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Jean-Denis Bernier, Simon Dubé, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Madame Louise-Anne Belzile, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Vanessa Lepage-Leclerc et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTION SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

RÉS. 2021-07-95

OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES TESTS DE SOL POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Attendu que ces tests de sol sont nécessaires pour définir les installations septiques possibles et les coûts associés pour le nouveau quartier projeté dans le secteur de la rue Melchior-Poirier ;

Attendu que le processus d'appel d'offres dans le cadre de ce projet respecte le Règlement 474-2018 sur la gestion contractuelle ;

Attendu qu'une offre de service conforme aux exigences du projet a été reçue de Pesca ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Dubé et adopté à l'unanimité d'accepter la soumission de Pesca pour des tests de sol pour le nouveau quartier projeté pour un montant de 9975 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-07-96

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU PONT DU CHEMIN DE L'ÉTANG

Attendu que le ministère des Transports recommande depuis quelques années dans son rapport annuel de refaire la surface du pont du chemin de l'étang ;

Attendu que le processus d'appel d'offres dans le cadre de ce projet respecte le Règlement 474-2018 sur la gestion contractuelle ;

Attendu qu'une offre de service conforme aux exigences du projet a été reçue de Ponts Experts ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et adopté à l'unanimité d'accepter la soumission de Ponts Experts pour la réfection du pont du chemin de l'Étang pour un montant de 22 400 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-07-97

PARTICIPATION À LA NOUVELLE QUOTE-PART POUR LES LOGICIELS DE PERMIS ET DE PAIEMENT EN LIGNE

Attendu que la MRC de Rimouski-Neigette a reçu une soumission de PG Solutions afin d'offrir les logiciels de permis et de paiement en ligne pour les municipalités sur son territoire ;

Attendu que la MRC de Rimouski-Neigette a soumis le tableau des quotes-parts récurrentes qui seront facturées aux municipalités ;

Attendu que les montants prévus seront indexés chaque année selon le montant initial établi en 2021 ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard souhaite utiliser ces logiciels ;

Attendu que la Municipalité accepte que les montants récurrents lui soient facturés sous forme de quote-part ;

Attendu que la Municipalité devra payer un montant de 1179,68 \$ (taxes applicables incluses) pour les deux logiciels pour l'année 2021 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard participe aux quotes-parts associées aux logiciels de permis et de paiements en ligne pour un montant de 1179,68 \$ (taxes applicables incluses) comme prévu dans le tableau ci-bas.

PERMIS EN LIGNE

MUNICIPALITÉS	% RFU	Quote-Part Recurrente	TOTAL Avec taxes Non récupérable
Esprit-Saint	3,15%	39,85 \$	41,83 \$
Trinité-des-Monts	3,37%	42,63 \$	44,76 \$
St-Narcisse	14,68%	185,70 \$	194,96 \$
St-Marcellin	6,68%	84,50 \$	88,72 \$
St-Anaclet	32,62%	412,64 \$	433,22 \$
St-Valerien	10,49%	132,70 \$	139,32 \$
St-Fabien	22,00%	278,30 \$	292,18 \$
St-Eugène	5,70%	72,11 \$	75,70 \$
TNO	1,31%	16,57 \$	17,40 \$
TOTAL:	100,00%	1 265,00 \$	1 328,09 \$

PAIEMENT EN LIGNE

MUNICIPALITÉS	Quote-Part Recurrente	TOTAL Avec taxes
Esprit-Saint	711,00 \$	746,46 \$
Trinité-des-Monts	711,00 \$	746,46 \$
St-Narcisse	711,00 \$	746,46 \$
St-Marcellin	711,00 \$	746,46 \$
St-Anaclet	711,00 \$	746,46 \$
St-Valérien	711,00 \$	746,46 \$
St-Fabien	711,00 \$	746,46 \$
St-Eugène	711,00 \$	746,46 \$
TNO	711,00 \$	746,46 \$
TOTAL:	6 399,00 \$	6 718,15 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Francis St-Pierre, la séance est levée.

Francis St-Pierre, maire

Louise-Anne Belzile, directrice générale